

## Rectificatif au Document de référence 2018

**Le Document de référence rectificatif mis en ligne le 4 juin 2019 annule et remplace la précédente version du Document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2019 sous le numéro D.19-0459.**

Les modifications ci-dessous ont été apportées au Document de Référence :

- Page 131 : « Chapitre XIX Opérations avec des apparentées » : le paragraphe détaille désormais les conventions réglementées concernant le prêt de tableaux mis en place en 2018 entre Parrot SA et Horizon Tableaux SAS et entre Parrot SA et Henri Seydoux.
- Page 101 : « 15.1.3. Éléments de rémunération de l'exercice 2018 (ex-post) » : il est désormais fait référence à la 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions (au lieu de la 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> résolutions).
- Page 104 : « Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (tableau 6 de la recommandation AMF) » : la date d'acquisition et la date de disponibilité sont le 30/03/2020 (au lieu de respectivement le 14/03/2018 et 15/03/2020).
- Page 105 : « Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux tributaires et options levées par ces derniers (tableau 9 de la recommandation AMF) », le texte indique désormais « Néant », le tableau faisant référence aux actions gratuites est conservé à titre indicatif.
- Page 105 : « Historique des attributions gratuites d'actions au mandataires sociaux (tableau 10) » : un « x » est ajouté à « aux » dans le titre ; la référence dans le paragraphe au « tableau 7 » est remplacée par « tableau 8 ».
- Page 105 : le texte « convention mandataire sociale » est corrigé par « convention mandataire social ».
- Page 106 : « Engagements pris au bénéfice de ses dirigeants mandataires sociaux (tableau 11 de la recommandation AMF) », 2<sup>ème</sup> paragraphe : « cette convention » est remplacée par « cet avenant ».
- Page 106 : « 15.1.4. Éléments de rémunération de l'exercice en cours (ex-ante) » : à la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe « aux dirigeants mandataires sociaux » est remplacé par « au Président Directeur général ».

Aucune autre modification n'a été apportée au Document de référence.

Le Document de référence rectificatif, en version française, peut être consulté sur le site internet de la société (<http://www.parrot.com>, lien « Espace Finance » en bas de page, menu « Actualités Financières » section « Rapports financiers annuels et semestriels ») ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### A PROPOS DE PARROT

Fondé en 1994 par Henri Seydoux, Parrot est aujourd'hui le premier groupe de drone Européen sur ce marché en pleine expansion. Visionnaire, à la pointe de l'innovation, Parrot est le seul groupe à être positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des équipements aux services en passant par les logiciels.

- Parrot, numéro 2 mondial du marché des drones grand public, conçoit des produits et des logiciels reconnus pour leurs performances et leur simplicité d'usage.
- Parrot dispose aussi d'un portefeuille de sociétés et de participations de premier plan dans les drones professionnels, couvrant équipements, logiciels et services. Les expertises sont principalement centrées sur 3 verticaux : (i) l'Agriculture, (ii) la Cartographie 3D, la Géomatique et l'Inspection, et (iii) la Défense et la Sécurité.

Le Groupe Parrot, conçoit et développe ses produits en Europe, principalement à Paris où est établi son siège et en Suisse. Il compte aujourd'hui plus de 500 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO). Pour plus d'informations : [www.parrot.com](http://www.parrot.com)

### CONTACTS

**Investisseurs, analystes, médias financiers**  
Marie Calleux - T. : +33(0) 1 48 03 60 60  
[parrot@calyptus.net](mailto:parrot@calyptus.net)